



abandon de poste et indemnités de départ

Par **selassee**, le **18/05/2012 à 18:11**

si quelqu'un à d'autres info sur l'abandon de poste et les indemnités de départ dans ce cas de figure, merci de me répondre. je pense que l'abandon de poste n'est pas tout à fait considéré comme une démission et relève du licenciement...

Dans le cas où l'employeur évoque la faute lourde, oui là, je crois qu'on part sans rien, sauf le droit au chômage, mais faute grave non.

merci à tous!

Par **P.M.**, le **18/05/2012 à 22:21**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Le licenciement pour faute grave est privatif du préavis et de l'indemnité de licenciement...

Par ailleurs, tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...